

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT <small>fiché le</small></p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 293/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 20 Septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Compte tenu des travaux en cours suivi de la réception des factures dès 2017 par la CCUR, des demande de versement des subventions (CD 74, DETR, Agence de l'Eau), du retard sur la prise de l'arrêté préfectoral de dissolution administrative du Sivom Usse et Fornant, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 1.200.000 euros dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires dans le but de liquider la première ligne de trésorerie (500.000 € au 30 septembre 2017) et la deuxième ligne de trésorerie (300.000 € au 31 octobre 2017).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire pour 1.200.000 €.
- **RETIENT** l'offre de l'établissement bancaire Crédit Agricole des Savoie.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions pour ce faire.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/10/2017

Reçu en préfecture le 09/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20170926-293_2017-DE